

*DECISION DU PRESIDENT DP2022_51
COMMANDES PUBLIQUES*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Considérant que le Président rend compte des décisions prises en matière de commande publique,

Le Président :

ARTICLE 1ER : Rend compte des décisions prises en matière de commande publique :
Consultation SE2022_04 Traitement des déchets verts du territoire du SMICTOM LGB
Entreprise : Véolia Propreté Aquitaine SAS – SEDE Environnement
Montant : 26 € HT / tonne
Notification : 21/12/2022

Consultation SE2022_06 Traitement du bois issus des déchetteries du SMICTOM LGB
Lot 1 : Bois de catégorie A
Entreprise : ALLIANCE FORETS BOIS
Montant : 12.50 € HT / tonne
Notification : 20/12/2022

Lot 2 : Bois de catégorie B ou AB
Entreprise : ETS SOULARD
Montant : 50 € HT / tonne
Notification : 20/12/2022

Consultation Rachat des cartons issus des déchetteries du SMICTOM LGB
Entreprise : ETS SOULARD
Prix de départ : 40 € HT / tonne
Prix planché : 40 € HT / tonne
Notification : 15/12/2022

A Aiguillon, le 3/1/2023 ,



Le Président,

Alain LORENZELLI